Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20261022-DELIB2026187-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-187 Finances – Budget Assainissement - Emprunt	Nomenclature 7.3

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
31	24	30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le seize octobre deux mille vingt-six par voie électronique en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Madame Marguerite BLEUZEN
Etaient présents : cf. liste en annexe
Martine QUEMERE a été nommée secrétaire de séance
Rapporteur : Marguerite BLEUZEN

EXPOSE :

Afin de financer les besoins du budget annexe Assainissement, une consultation bancaire a été lancée le 6 octobre dernier pour la mobilisation d'un emprunt de 2 000 000 €.

À l'issue de l'analyse des offres reçues, les élus du Bureau ont retenu le principe d'un emprunt d'une durée de 25 ans, avec un amortissement constant du capital.

Parmi les propositions reçues, une offre du Crédit Agricole, au taux de 4,35 %, est apparue comme la mieux-disante au regard des critères retenus.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***a approuvé l'offre du Crédit Agricole du Finistère :***
  - ***montant : 2 000 000 €,***
  - ***durée : 25 ans***
  - ***amortissement : constant du capital***
  - ***taux : 4,35 %,***
- ***a autorisé la Présidente à signer tout document inhérent à cet emprunt.***

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 22 octobre 2026.

La Présidente,
Marguerite BLEUZEN

Communauté de Communes de Haute Cornouaille

La Présidente :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20261022-DELIB2026187-DE

	Crédit agricole
Montant	2 000 000,00 €
Durée (15, 20 et 25 ans demandés)	25 ans
Type de taux (fixe demandé)	Fixe
Taux	4,35%
Périodicité	Trimestrielle
Coût du crédit	1 098 375,00 €
	54,92%
Type d'échéance	Amortissements constants
Montant échéances annuelles pour information	165 695,00 € la première année
Déblocage des fonds	Possible par tranche : la dernière réalisation doit intervenir dans les 6 mois après la date d'acceptation par la Caisse Régionale
Commission d'engagement	Non
Indemnités de remboursement anticipé	Oui
Frais de dossier	2 000,00 €
Observations	

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20261022-DELIB2026187-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X		
Nathalie DEROUT	X		
David DELAPORTE	X		
Michèle LALLOUET	X		
Jacques LEVENEZ	X		
Fabienne GARNIER		X	Pouvoir à Nathalie DEROUT
Bernard NOEL	X		
Georges CROGUENNEC	X		
Nadine POUPON		X	Pouvoir à Georges CROGUENNEC
Maurice QUINTIN	X		
Maryvonne TREUJOU		X	Pouvoir à Maurice QUINTIN
Joëlle LE BIHAN		X	Pouvoir à Marguerite BLEUZEN
Yvon COQUIL	X		
Jean-François SARREAU	X		
Erwan BRIAND	X		
Nicolas LEVENEZ	X		
Michel LE ROUX	X		
Martine QUEMERE	X		
Marguerite BLEUZEN	X		
Jocelyne BOULC'H	X		
Alain LAMANDA	X		
Dominique MENUGE	X		
Brendan RIOU	X		
Loïc PICHERIT	X		
Hélène PAUGAM		X	Pouvoir à Xavier YANNOU
Xavier YANNOU	X		
François LE CLECH		X	
Anne-Marie DUIGOU		X	Pouvoir à Jocelyne BOULC'H
Sylvie LE MOAL	X		
Anthony PAGE	X		
Aude QUINIOU	X		

Nombre de membres titulaires : 31
Nombre de membres présents : 24
Nombre de pouvoirs : 6

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services
Morgane ROBIC, gestionnaire des instances

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20261022-DELIB2026187-DE